

BUREAU DE L'INFORMATION – 40^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

COMMISSION SHS			
Date	21 novembre 2017	Salle	XI
Séance n°	3	Heure	De : 10h A : 13h

Président(s)	Mme Viviane Aleyda Morales Hoyos	Pays	Colombie
---------------------	----------------------------------	-------------	----------

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	<ul style="list-style-type: none"> Point 5.24: Étude préliminaire concernant un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle 		
Débat n°	3	Progrès des débats	Suite et fin
Documents correspondants	40 C/67		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	<p>44 Etats membres : Liban, Emirats arabes unis, Indonésie, Egypte, Thaïlande, Suisse, Bulgarie, Kenya, Zimbabwe, Iran, Brésil, Hongrie, République démocratique du Congo, Suède, Lituanie, Pays-Bas, Allemagne, Australie, Algérie, Lettonie, Argentine, Mexique, Slovénie, Turquie, Pologne, Islande, Bélarus, Bénin, République de Corée, Russie, Autriche, Cuba, Estonie, Norvège, Finlande, Canada, Japon, Italie, Namibie, Ouganda, Colombie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Oman</p> <p>2 observateurs : Saint-Siège, Centre catholique international de coopération avec l'UNESCO</p>		
Résumé des débats	<p>Les intervenants ont soutenu à l'unanimité l'élaboration par l'UNESCO d'un instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle.</p> <p>Les délégués ont souligné la nécessité de garantir que la consultation inclue toutes les parties intéressées, en particulier les organisations de la société civile.</p> <p>Il a également été estimé nécessaire de prendre en compte les besoins des pays en développement pour éviter l'aggravation des inégalités.</p> <p>Les délégués ont aussi préconisé une approche fondée sur les droits de la personne et l'alignement sur les initiatives en cours concernant l'éthique de l'intelligence artificielle conduites par les autres organismes internationaux.</p> <p>La résolution a été adoptée à l'unanimité.</p>		